

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN (47000)
Palais de Justice, Place Armand Fallières**

LE JEUDI 23 JANVIER 2020 à 15 Heures

Sur la commune de NERAC (47600), un ensemble immobilier comprenant :

- Une maison d'habitation, et un garage non attenant situés lieudit "Serbat » cadastrés Section BV n° 60, 67
 - Une parcelle de terre située au lieudit « Plateau de Serbat », cadastrée Section BX n°33
- Le tout d'une superficie de 05 a 05ca.**

MISE A PRIX QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €) outre les frais

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 23 JANVIER 2020 A 14H30** à la barre du Tribunal de Grande Instance d'AGEN (47000) au Palais de Justice de ladite ville, Place Armand Fallières . Au-delà de cette date, tout amateur restant intéressé aura dix jours pour faire une surenchère de 10% du prix atteint

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Michaël BOUE, Notaire à VALENCE D'AGEN (82) ,6 Boulevard Victor Guilhem, le 29 janvier 2016 contenant prêt par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, dont le siège sis 106 quai de Bacalan, - 33300 Bordeaux , Société Coopérative à Personnel et Capital Variable agréé en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 434 651 246

Ayant pour Avocat Maître Marie-Hélène THIZY, Membre de la S.E.L.A.R.L. AD-LEX Avocat au Barreau d'AGEN y demeurant 968, avenue du Général Leclerc - 47000 Agen

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens immobiliers sus-désignés

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AGEN ou au cabinet de la SELARL ad-Lex

Mode d'occupation : le bien cadastré BV n° 67 (maison d'habitation) est libre de tout occupant
le bien cadastré BV n° 60 (bâtiment à usage de stockage) est occupé par le propriétaire

MISE A PRIX : Outre les charges et conditions indiquées au cahier des conditions de vente les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €)**

CONSIGNATION : par chèques de banque à l'ordre de la CARPA :

- 10 % de la mise à prix, soit **4.000 €**
- Et en prévision des frais **4.500 €**

les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau d'AGEN, les frais et émoluments étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

FAIT et rédigé par la SELARL ad-Lex à Agen, le 2 décembre 2019

S'adresser pour tous renseignements : à la SELARL ad-Lex, 968, avenue du Général Leclerc - 47000 Agen, 05.53.48.08.08

Visite : sur place par la SCP BEGOULE - REVOLAT, huissier de justice à LAVARDAC, 10 Rue Saint Jean, B.P. 13 47230, 05.53.65.92.99